

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEIL

Rôles :

Représenter et défendre les droits et les intérêts des Pekuakamiulnuatsh; rechercher une plus grande autonomie individuelle et collective; s'assurer du maintien de la qualité et de la pérennité des ressources sur Tshitassinu; orienter l'avenir de la communauté des Pekuakamiulnuatsh; favoriser l'épanouissement, notamment, dans les domaines culturel, social et économique; gérer avec efficacité et efficacie les services, les biens et les fonds publics de la bande et agir comme législateur, administrateur et porte-parole de la population; accorder une importance particulière à notre spécificité linguistique et culturelle.

Responsabilités

- Représenter les intérêts des Pekuakamiulnuatsh auprès des gouvernements et des organismes;
- Approuver les missions et les orientations stratégiques du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean;
- Adopter des codes de pratiques, des règlements, des politiques, des programmes, des priorités et des mandats;
- Prendre des décisions administratives et politiques;
- Approuver et allouer les enveloppes budgétaires;
- Assurer l'ordre, un bon gouvernement et une saine gestion des services, des biens et des fonds publics de la bande;
- Fournir des services publics à la population;
- Mettre en place diverses mesures destinées à l'avancement et au mieux-être de la communauté;
- Approuver la nomination des cadres supérieurs;
- Rendre compte à la population des décisions, des programmes, des services et des activités du Conseil.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CHEF

Rôles :

Assumer le leadership politique du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean et rendre compte à la population de l'ensemble des activités du Conseil.

Responsabilités :

- Agir comme porte-parole et représentant des Pekuakamiulnuatsh et du Conseil;
- Présider les assemblées publiques de la communauté;
- Présider les réunions du Conseil de bande;
- Assumer la responsabilité des relations extérieures et publiques du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean;
- Assigner les responsabilités politiques aux conseillers;
- Transmettre, après consultation des membres du Conseil de bande, les décisions politiques du Conseil y compris celles relatives aux dossiers de négociations sous la responsabilité du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean;
- Assumer la responsabilité hiérarchique du secrétaire général;
- Être membre ex-officio de tous les comités du Conseil des Montagnais du Lac-Saint-Jean.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS DU CONSEILLER

Rôles :

Participer, à titre de représentant de la population, aux travaux du Conseil et assumer les responsabilités politiques que pourrait lui confier le chef.

Responsabilités :

- Contribuer à la réalisation de la mission du Conseil;
- Assumer ses fonctions et obligations politiques;
- Participer aux décisions relevant de la compétence du Conseil;
- Participer à la planification stratégique du Conseil;
- Approuver les objectifs stratégiques sectoriels;
- Agir comme représentant politique du ou des secteurs d'activités dont il assume la responsabilité devant le Conseil, la population et toute autre instance;
- Supporter l'administration du ou des secteurs d'activités dont il est responsable dans la réalisation de leur mandat et la fourniture des services à la population;
- Participer à des groupes de travail ad hoc constitués par le Conseil;
- Répondre à la population des actions et décisions prises en participant aux rencontres et aux assemblées publiques. Participer à toutes autres activités pour lesquelles sa présence est requise par le Conseil.